

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon – Fonctionnement de l'année 2021 - Demandes de subventions

M. Courgey, au nom de la commission de la commission culture, animation et attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Classé conservatoire à rayonnement régional par le décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, cet équipement municipal dispense, d'une part, un enseignement initial pour les plus jeunes, d'autre part, un cursus diplômant destiné à toutes et à tous, sans conditions d'âge et, enfin, un cycle de préparation à l'enseignement supérieur en musique, en danse, en théâtre et en arts plastiques.

Pour mener à bien ces missions, le conservatoire dispose d'une équipe pédagogique de plus de 100 enseignants dont l'action est soutenue par 40 agents municipaux, de 67 salles de cours et de 22 studios de travail, d'une médiathèque et de plus de 600 instruments, dont 480 prêtés aux familles. 50 disciplines y ont été enseignées à 1700 élèves, au cours de l'année scolaire 2019-2020, pour un volume hebdomadaire de 1606 heures.

Le coût prévisionnel de fonctionnement du conservatoire, pour l'année 2021, s'élève à un peu plus de 7,3 millions d'euros, coût atténué par les aides financières qu'accordent chaque année à la Ville de Dijon, l'Etat et la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or, quant à lui, ne soutient plus la Ville de Dijon depuis 2017, ce qui est assez paradoxal lorsque l'on sait que, d'une part le Conseil Départemental apporte son soutien financier à d'autres écoles de musique dans le département et que, d'autre part, le conservatoire accueille plus de 20% d'élèves domiciliés dans notre département, hors Dijon.

C'est pourquoi la Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement du fonctionnement de l'année 2021 du conservatoire à rayonnement régional de Dijon, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et plus particulièrement auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon le plan prévisionnel de financement détaillé ci-dessous :

Montant prévisionnel du fonctionnement 2021 du conservatoire : 7.312.363,66 €
Montant des aides sollicitées auprès de l'Etat (DRAC) : 260.000,00 €
Montant des aides sollicitées auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 1.128.000,00 €
Montant des aides sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or : 50.000,00 €
Autofinancement : 5.874.363,66 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet ci-dessus exposé,
- 2 - arrêter le montant prévisionnel du fonctionnement 2021 du conservatoire à rayonnement régional de Dijon tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider le plan prévisionnel de financement présenté,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement du fonctionnement 2021 du conservatoire à rayonnement régional de Dijon , au taux maximum, notamment auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Côte d'Or,
- 5 - dire que le financement 2021 du fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional de Dijon sera assuré sur les crédits prévus au budget de ladite année,
- 6 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ